

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 171

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 42 BIS

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , le médecin du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une disposition introduite par le Sénat, qui prévoit la mobilisation du dispositif de l'article 42 bis par les médecins du travail.